



LES CORDELIERS

— ENSEMBLE SCOLAIRE —

COLLÈGE - LYCÉE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous rencontrer, aussi je profite de ce courrier relatif à la préparation de la rentrée pour vous informer de mon arrivée en tant que chef d'établissement à compter de la rentrée prochaine.

Je serai heureuse de vous accueillir dans l'établissement et de faire votre connaissance au moment des rencontres parentes de début d'année.

L'équipe éducative et le personnel de l'ensemble scolaire « Les Cordeliers », vous remercient pour votre confiance et seront heureux de vous retrouver à la rentrée.

Il est temps à présent de penser à se reposer, se ressourcer pendant ces quelques semaines estivales. Passez d'agréables vacances !

Sylvie Cottenceau
Cheffe d'établissement

NOS ETABLISSEMENTS :

LES CORDELIERS

Place des Cordeliers - BP 92063
22102 DINAN CEDEX

NOTRE DAME DE LA VICTOIRE

27 rue Jean Jaurès - BP 92054
22102 DINAN CEDEX

DUGUESCLIN

1 rue de la Nourais
22100 DINAN

Rentrée scolaire collège 2023-2024 Site Notre Dame de la Victoire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire et la liste des documents à préparer.

Accueil de rentrée :

Afin de personnaliser et de valoriser leur accueil, les élèves du Niveau sixième seront les seuls accueillis le matin de la rentrée.

Le mardi 5 septembre à partir de 8h00 par ordre alphabétique des noms de familles de l'enfant.

Le parking du Pôle Supérieur de notre établissement sera entièrement occupé par les étudiants et ne pourra donc être accessible aux familles.

Afin de fluidifier la circulation et de vous faciliter le stationnement, nous effectuerons une entrée de nos nouveaux collégiens en décalés et par ordre alphabétique. Pour être efficace, merci de respecter avec précision cette organisation et les horaires suivants :

Accueil à :

8h00 : Les élèves dont les noms de famille commencent par : A / B / C

8h10 : Les élèves dont les noms de famille commencent par : D / E / F

8h20 : Les élèves dont les noms de famille commencent par : G / H / I / J / K

8h30 : Les élèves dont les noms de famille commencent par : L / M

8h40 : les élèves dont les noms de famille commencent par : N / O / P / Q / R / S / T / U / V / W / X / Y / Z

Dans l'intérêt des enfants, les professeurs principaux accueilleront immédiatement et individuellement leurs élèves tandis que les parents quitteront simultanément l'établissement. Chaque élève sera ainsi immédiatement accueilli et de façon privilégiée ce qui lui permettra de commencer les activités de rentrée sans subir de longues minutes d'attente qui ne sont que source de stress. La journée passera très vite et les enfants quitteront le collège à 16h30. (Possibilité d'étude jusqu'à 18h15). Les externes sortiront de l'établissement à 12h00 pour aller déjeuner (retour pour 13h20).

Merci aux parents de venir à l'heure précise de convocation (en fonction de l'initiale du nom de l'élève), d'accompagner leur enfant jusqu'à l'accueil qui sera fléché puis de quitter aussitôt le stationnement afin de permettre aux autres familles d'accéder facilement au collège.

Constitution des classes :

Pour la constitution des classes, nous avons pris en compte toutes les demandes. Si votre enfant n'est pas dans la même classe qu'un camarade alors que vous l'aviez demandé, c'est que la demande était incompatible avec les options choisies par les deux élèves ou que l'effectif ne le permettait pas. Un changement de classe ne sera pas possible.

Les Horaires de cours :

	Matin	Après midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	

Self le mercredi midi :

Un forfait annuel d'un montant de 132 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou en fonction des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC les Cordeliers.

Livres :

Les livres sont prêtés par le collège. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle devra être remplie avec les nom, prénom et la classe de l'élève. Elle devra y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » sinon le livre vous sera facturé.

Le jour de la rentrée, chaque élève doit apporter le minimum de fournitures scolaires (feuilles + crayons).

Etude du soir :

L'établissement propose aux élèves qui le souhaitent de rester après les cours en étude du soir. Le bulletin d'inscription sera donné par le professeur principal le jour de la rentrée.

Réunions de rentrée :

Les rencontres entre les parents et les équipes enseignantes auront lieu :

- **Le jeudi 14 septembre 2023 à 18H00 ou 19H00** *

*Les horaires seront précisés par classe à la rentrée.

Transport

Il existe le transport Dinamo qui relie La Nourais à Ker Siam ;
départ 7H36 arrivée 7H46.

Le jour de la rentrée, chaque élève remettra à son professeur principal :

- Stage d'intégration pour les sixièmes
- Bulletin d'inscription en pastorale pour les volontaires



Merci de ne pas envoyer les documents par courrier avant la rentrée.

EXCEPTE les PAI avec ordonnance (que l'établissement doit adresser au Centre Plouharmor de Paimpol pour le stage d'intégration des 7 et 8 septembre). Si votre enfant est concerné, merci de nous envoyer la copie du PAI avant le 19 août par voie postale ou à l'adresse suivante : secretariat.cordeliers@cordeliers.fr.

Ce séjour sera un moment privilégié pour faire connaissance, un temps pour vos enfants au sein de la vie de groupe et dans les différentes activités (précisions données le jour de la rentrée).

Informations Pratiques

Départ : Jeudi 7 septembre parking de Ker-Siam (l'horaire sera précisé le jour de la rentrée dans l'agenda de votre enfant).

Retour : Vendredi 8 septembre vers 18H00 **au plus tard** même parking que le jeudi matin.

Coût: Le coût total par élève s'élève à 115 € (frais de transport, d'animation pédagogique, de restauration et d'hébergement). Le collège prend à sa charge une partie importante des frais.

Pour l'ensemble du séjour, le montant à régler par les familles est de :

- Pour les externes : 80 €
- Pour les demi-pensionnaires : 75 €

Matériel à prévoir :

Un bloc-notes, deux crayons et éventuellement un appareil photographique, un petit sac à dos disponible pour la journée avec une bouteille d'eau ou une gourde + chaussures pour marcher (tenue en fonction de la météo – casquette + crème solaire en cas de soleil)

Trousseau: pour la nuit du 7 au 8, prévoir le nécessaire de toilette, la serviette de toilette, **un sac de couchage** (le drap housse et la taie d'oreiller sont fournis par le centre), une tenue de rechange, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, pantoufles ou claquettes obligatoires pour les déplacements à l'intérieur des bâtiments.

Merci de prévenir si traitement médical ou allergies. Les élèves ayant un PAI doivent obligatoirement le remettre au professeur principal le jour de la rentrée et l'avoir adressé au secrétariat au plus tard le 19 août.

Les boissons énergisantes ainsi que les bonbons sont interdits.

Le téléphone portable est interdit. Pour les élèves qui souhaitent prendre des photos, seul un appareil photo spécifique est autorisé.

Au cours de ces deux jours, les élèves vont échanger, apprendre à se connaître, à s'apprécier, en conséquence merci de veiller à ce que vos enfants n'emportent ni jeux électroniques, ni portable, ni tablette etc... .

Sentiments dévoués,

Mme GARNIER
Responsable Niveau 6^{ème}



.....
Stage intégration 6^{ème} - Coupon réponse à remettre au professeur principal le jour de la rentrée

Madame, Monsieuront pris connaissance du séjour d'intégration.

NOM.....Prénom.....Classe : 6^{ème}

Externe

Demi-pensionnaire

- Joignent un chèque de 80 € à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers (si élève externe)

- Joignent un chèque de 75 € à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers (si élève demi-pensionnaire)

Date et Signature

Les Cordeliers, ensemble scolaire

PASTORALE SCOLAIRE pour les élèves – 2023-2024

Septembre 2023

Jeudi 21 : Célébration de rentrée pour tous les Volontaires de la 6^{ème} au Bts à 14H00 Eglise St Malo

Octobre 2023

Du 3 au 7 : Pèlerinage du rosaire à Lourdes pour les élèves volontaires de première

Du 19 au 20 : Temps fort à l'abbaye de Campénéac pour les 3èmes volontaires

Novembre 2023

Du 8 au 10 : retraite de confirmation et de catéchuménat

Dimanche 26 : Célébration de la confirmation¹ en l'Eglise St Malo de Dinan à 10H30.

Du 19 au 1^{er} décembre : Temps fort à l'abbaye de Landévennec pour les secondes volontaires.

Décembre 2023

Vendredi 22 : Célébration de l'avent à la chapelle des Cordeliers / 8H00 : 3è, lycée, BTS / 9H00 : 6è, 5è, 4è

Janvier 2024

Date à préciser : Rencontre des jeunes avec Mgr Moutel : 17H00 – 21H00

Février 2024

Du 8 au 9 : Temps fort au prieuré la Cotellerie (Laval) pour les 5èmes volontaires

Du 21 au 23 : Temps fort à l'abbaye de Melleray pour les 1ers volontaires.

Mars 2024

Vendredi 29 : Célébration du vendredi Saint, chapelle Cordeliers - 10H15 : 6è, 5è, 4è / 11H00 : 3è, lycée, BTS

Samedi 30 : baptême des collégiens et lycéens à l'église St Malo de Dinan

Avril 2024

Du 4 au 5 : Temps fort à Pontmain pour les 4^{ème} volontaires.

Du 12 au 14 : Retraite annuelle à l'abbaye de Timadeuc pour les terminales volontaires.

Mai 2024

Du 22 au 24 : Retraite de profession de foi et de première communion à Pontmain

Dimanche 26 : Célébration de la Profession de Foi en l'Eglise St Malo de Dinan

Date communiquée ultérieurement: célébration de Pentecôte à 14H00 Eglise St Malo

Juin 2024

Dimanche 2 : Première communion à l'église St Malo de Dinan

Mercredi 19 : Journée relecture pour les jeunes qui ont reçu un sacrement

¹ Pour les jeunes ayant commencés leur parcours en septembre 2022

Inscription à la Profession de Foi 2024

Dans le cadre de la pastorale de l'établissement, nous proposons à votre enfant de faire sa Profession de Foi. Pour faire sa Profession de Foi, votre enfant doit être baptisé et avoir fait sa première communion.

Un certificat de baptême vous sera demandé pour mi-décembre, en faire la demande auprès de votre paroisse.

Nous assurons la retraite qui se déroulera sur 3 jours, les 22-23-24 mai à Pontmain.

La célébration religieuse aura lieu à l'Eglise Saint-Malo de Dinan le dimanche 26 mai 2024.

Ce coupon est à remettre à la rentrée même en cas de réponse négative.

Merci de le retourner dès la rentrée de septembre aux professeurs principaux ou de Mme Berthelot.

Mme –M Parent de

- demandent que son enfant
- Fasse sa profession de Foi (retraite et célébration) avec les Cordeliers
- Fasse sa profession de Foi (retraite et célébration) avec sa paroisse de
- Ne fasse pas sa profession de Foi

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

Demande de sacrement : Baptême, Première Eucharistie, Confirmation

Les collégiens peuvent demander eux-mêmes à devenir chrétiens par le Baptême. (S'ils n'ont pas été baptisés lorsqu'ils étaient bébés à la demande de leurs parents)

Baptisés mais pas catéchisés, les jeunes peuvent rejoindre un groupe pour préparer leur Première Eucharistie.

Mme Marie-Jo Berthelot, APS

Merci de retourner le coupon ci-joint, à la rentrée de septembre, aux professeurs principaux.

Nom et prénom du jeune :

demande le sacrement suivant : Baptême
 Première Eucharistie

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

Fournitures scolaires ULIS 6^{ème} et 5^{ème}- 2023-2024

Les fournitures pour le dispositif ULIS

- 4 grands cahiers 24x32 à grands carreaux avec protège-cahier
- 2 petits cahiers 17x22 à grands carreaux avec protège-cahier.
- 1 petit cahier de brouillon grands carreaux
- 1 porte-vues 60 pages
- 1 classeur grand-format
- Feuille plastique transparente
- 1 jeu de 6 intercalaire A4+
- 1 audoise avec des crayons pour écrire et de quoi effacer
- 1 pochette à rabats
- Règle plate graduée, équerre, compas
- 1 calculatrice simple

Les fournitures communes aux différentes disciplines

- 1 stylo encre bleue effaçable, 1 stylo rouge, 1 stylo noir, 1 stylo vert
- Correcteur blanc
- Surligneur
- Crayons papier
- Gomme
- Colle
- Taille-crayon
- Crayons de couleur et feutres
- 1 paquet de copies doubles grand format grands carreaux
- 1 paquet de copies simples grand format grands carreaux

Tarifs 2023-2024

	Coût	6 ^{ème} – 5 ^{ème}	4 ^{ème} – 3 ^{ème}
Externes : contribution famille ¹	Annuel	537€	579€
	Mensuel (sur 10 mois)	53,70€	57,90€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Annuel	1371€ = 537€+834€	1422€ = 579€ + 843€
	Mensuel (sur 10 mois)	137,10€	142,20€
Internes : contribution aux familles + pension	Annuel	-	3291€ = 579€ + 2712€
	Mensuel (sur 10 mois)		329,10€

⁽¹⁾ Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.

Ticket Repas occasionnel : 6.70€ (Possibilité de prendre un carnet de 10 tickets)

Le coût mensuel indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD, l'étude du soir... Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

Réductions annuelles :

Externat et demi-pension

A partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2^{ème} enfant et les suivants.

Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due en totalité pour tout trimestre commencé.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avertir afin que soient trouvées des solutions.

Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription. Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**